

13.11.2003 - 14:06 Uhr

Les pharmaciens misent résolument sur l'avenir: Prolongation de la convention tarifaire entre pharmaciens et assureurs-maladie

Berne-Liebefeld (ots) -

L'assemblée des délégués de la Société suisse des pharmaciens (SSPh) a décidé aujourd'hui de prolonger d'une année la convention relative à la rémunération basée sur les prestations (RBP) avec santésuisse. Les parties ont l'intention de négocier d'ici à mi-2004 une convention tarifaire pour l'année 2005 avec certaines adaptations.

En juin 2003, l'organisation nationale des assureurs-maladie, santésuisse, a résilié la convention relative à la rémunération basée sur les prestations, la RBP, qui avait été introduite entre santésuisse et les pharmaciens en juillet 2001. Depuis lors, la confiance des pharmaciens en leurs partenaires était fortement entamée. Après un débat très animé, compte tenu des désavantages pour les patients d'une situation sans convention et du désir clairement exprimé par les assureurs-maladie de collaborer de manière plus cohérente à l'avenir, une majorité s'est exprimée en faveur de la prolongation d'une année de la convention jusqu'à la fin 2004. D'ici là, la SSPh et santésuisse ont l'intention de négocier une nouvelle convention qui devra entrer en vigueur au 1er janvier 2005 après avoir été préalablement approuvée par le Conseil fédéral.

Objectifs communs

Avec la prolongation de la convention et la négociation d'une nouvelle, la SSPh et santésuisse poursuivent des objectifs communs. Au premier plan: la meilleure compréhension du système de rémunération par les consommateurs, la poursuite du développement de la RBP, l'encouragement de la remise des génériques et une communication correcte des raisons effectives de l'augmentation des coûts des médicaments alors que la part de distribution reste stable (neutralité des revenus). De plus, les économies de plus de 100 millions de francs en 2002 réalisées grâce à la RBP et au rabais de 2,7% consenti par les pharmaciens doivent être reconnus.

Une situation sans convention aurait de clairs désavantages pour les patients

Sans convention tarifaire, les patients devraient d'abord payer leurs médicaments de leur poche et ils n'obtiendraient le remboursement qu'après coup (système du tiers garant). Cela pourrait signifier une forte charge financière pour les patients qui ont besoin de médicaments chers. Avec la prolongation de la convention, le système actuel est maintenu: les pharmaciens se chargent de facturer aux assureurs (système du tiers-payant) à la place du patient.

Vous trouvez ce communiqué de presse ainsi que d'autres informations concernant la RBP également sur le site de la SSPh: www.pharmagate.ch sous rubrique "Infos" - "Médias".

Contact:

Société suisse des pharmaciens Dominique Jordan Président Stationsstrasse 12 3097 Berne-Liebefeld Tél. +41/79/448'60'03 Fax +41/31/978'58'59 Courriel: sav@sphin.ch

 $\label{lem:decomposition} \mbox{Diese Meldung kann unter } \mbox{$\frac{https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004115/100468843}$ abgerufen werden. \\$